



PROCES VERBAL DE REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 25 janvier 2018

Le vingt cinq janvier deux mille dix huit à 20h 30, le Conseil Municipal d'ALVIGNAC, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alfred Mathieu TERLIZZI, Maire.

PRESENTS : MM. Alfred Mathieu TERLIZZI, Daniel LAGARRIGUE, Olivier FAURE, Philippe KERNINON, , Jean-Luc LAMBERT, Jean-Michel CANCÈS,

Mmes Séverine MARTIGNAC, Isabelle CÉPÈDE-LASCOSTE, Édith BRANCHE, Alexa OSMONT, Anne GIETHLEN, Isabelle LIVI

ABSENT(S) : Anaël MARTIN, Alexa OSMONT, Edwige LAVAL

REPRESENTE (S):

SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe KERNINON

DATE DE CONVOCATION : 19 janvier 2018

Le compte rendu des séances du 30 novembre 2017 et du 20 décembre 2017 sont adoptés à l'unanimité.

INFORMATIONS GENERALES

A. Terlizzi présente les différentes informations parvenues en Mairie :

- 2 publications du PNR des Causses du Quercy : le livret de création d'un verger intergénérationnel et le n°3 du journal des enfants sur Nuit, ciel et étoiles
- un courrier de la Poste nous informant de la nomination d'un nouveau directeur de secteur, M. Franck Rivière
- Maires de France
- un livret de la Région sur les actions en faveur des collectivités

RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES GROUPES DE TRAVAIL

D. Lagarrigue :

Les agents ont beaucoup travaillé en intérieur vu le temps. Ils ont fait l'entretien du matériel.

En extérieur, ils ont nettoyé les regards d'eaux pluviales, effectué le balayage des rues et routes.

Ils ont fait des travaux de viabilisation sur le secteur des Barrières Hautes.

Les agents de la Communauté de Communes ont effectué l'élagage sur les voies qui seront goudronnées en 2018.

K. Campdoras-Ragon :

Il travaille sur la réalisation d'un panneau regroupant les commerces et services de la commune pour l'installer sur l'aire de camping-cars.

Ph. Kerninon :

Mme Robert, Association Notre Village, a été contactée pour préparer le renouvellement de la charte Agenda 21. Il faut finaliser le registre des actions 2014-2017.

Le bulletin communal 2017 a été distribué. A. Terlizzi remercie vivement Ph. Kerninon pour le travail très important qu'il assume tous les ans pour la réalisation de ce bulletin.

Il rappelle le départ en retraite de Mme Christiane Couffignac le 31 janvier. S. Bogossian reprendra son emploi du temps et Th. Blanqui a été embauchée pour remplacer S. Bogossian jusqu'au 6 juillet.

A. Giethlen :

Elle a fait la mise à jour du site Internet et demande qu'on lui signale les modifications à y apporter.

S. Martignac :

Une réunion s'est tenue début janvier avec de nombreux jeunes fréquentant le local jeune l'Eau- Asis. Elle a permis de faire le point sur l'année écoulée et de régler des questions pratiques et matérielles. Les générations de jeunes se succèdent et il sera utile de provoquer régulièrement ce type de rencontres constructives.

I. Cépède-Lascoste :

La réflexion sur l'opportunité de la création d'une commune nouvelle se poursuit. Les représentants des 2 communes ont reçu, M. Poirier, Receveur municipal, pour discuter de leurs situations financières respectives.

COMMISSION CAUVALDOR ENFANCE JEUNESSE

La Convention Territoriale Globale vient d'être signée entre la Communauté de communes Cauvaldor et la Caisse d'Allocations Familiales du Lot. En 24 fiches - actions, la convention engage les parties dans des projets visant la protection et l'amélioration de la situation des familles lotoises pour la période 2018-2021. Ces actions relèvent de 4 grands axes :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale,
- Structurer l'offre d'accueil enfance-jeunesse et soutenir la fonction parentale,
- Favoriser l'intégration sociale des familles dans leur environnement,
- Favoriser des conditions de logement de qualité.

POINT SUR LES DOSSIERS

Le Maire informe les élus de l'avancement des travaux sur différents projets :

SOURCE THERMALE

A. Terlizzi et B. Calmon ont reçu le petit groupe d'investisseurs qui travaillent sur le projet de commercialisation de l'eau thermale.

La Communauté de Commune étudie les pistes de financement possibles pour les travaux

d'aménagement des abords du lac et du ruisseau.

A. Terlizzi présente le calendrier des animations prévues sur le site de la Source en 2018. C'est un document de travail. De nouvelles animations pourront s'y rajouter.

PROJET DE PARC DE LOISIRS

A. Terlizzi reprend le projet de Parc de Loisirs type accrobranches dans le Bois des Calpres présenté lors de la dernière séance du Conseil Municipal. Tous les élus ont été destinataires des pièces du dossier et ont pu se forger une opinion précise sur l'opportunité de création de ce parc. Il leur demande leur avis.

Les élus, après en avoir délibéré, par 10 voix pour et 2 abstentions (O. Faure et E. Branche), donnent un avis favorable sur le principe de création de ce parc de loisirs. La réflexion sur le type de contrat à utiliser pour la location de ce terrain se poursuit. La décision définitive sera prise lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

ECHANGE DE TERRAINS PAR VINADE

A. Terlizzi rappelle le projet d'échange de terrain Par Vinade entre l'EURL Salmière Immobilier et la Commune. Il a fixé les conditions définitives de cet échange avec le gérant de l'EURL :

- délimitation d'une bande d'1.50 m sur la largeur de la parcelle AI 24 longeant la voie communale 218 qui restera propriété de l'EURL SALMIERE IMMOBILIER,
- délimitation d'une portion de terrain sur la parcelle AI 99 permettant la sortie des véhicules en provenance de la voie communale 220 dite "vieille côte" en toute sécurité pour accéder à la route départementale n° 20 qui restera propriété de la commune,
- mise en place par la commune de la procédure de déclassement de la voie communale 219 en vue de son aliénation à l'EURL SALMIERE IMMOBILIER.

Il demande aux élus de se prononcer définitivement sur ce projet d'échange de terrains.

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, :

- donnent un avis favorable au projet d'échange de terrain Par Vinade entre l'EURL Salmière Immobilier et la Commune,
- acceptent les conditions telles qu'exposées ci-dessus,
- décident de lancer la procédure de déclassement de la voie communale 219 et son aliénation future à l'EURL SALMIERE IMMOBILIER et autorisent le maire à engager toutes les démarches à cet effet,
- décident de prendre en charge en totalité les frais de géomètre relatifs à la délimitation des différentes propriétés,
- autorisent le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

CLASSEMENT DE LA COMMUNE EN STATION CLASSEE DE TOURISME

Le Maire rappelle aux élus que le dossier de demande de renouvellement pour le classement de la commune en station classée de tourisme a été envoyé en Préfecture en décembre 2016. Ce document a ensuite été transmis à la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) pour instruction et ensuite au Ministère de l'Économie et des Finances pour décision.

Cette décision, intervenue le 9 novembre 2017 et notifiée à la commune le 10 janvier 2018, est défavorable et repose sur le constat que *"le bureau d'accueil installé sur le territoire d'Alvignac ne remplit pas les conditions attendues pour permettre à la commune de prétendre au classement en station"*. Le Bureau d'Information Tourisme d'Alvignac devrait présenter les mêmes caractéristiques que les autres bureaux de l'Office de Tourisme (Rocamadour, Souillac, St Céré...) et, notamment, disposer de personnel trilingue uniquement chargé de l'accueil des visiteurs. Cette décision n'est pas susceptible de recours en l'état actuel de la législation. Le gouvernement a annoncé il y a quelques jours qu'il lançait une réflexion sur une réforme du régime des stations classées, une refonte du classement des offices de tourisme et une révision des classements des résidences de tourisme. Ce dossier sera suivi de près.

A. Terlizzi tient à remercier vivement l'équipe de l'Office de Tourisme et, en particulier, Chantal Lacassagne qui n'a pas ménagé sa peine pour participer activement à la préparation de ce dossier et le défendre à plusieurs reprises.

GESTION DE LA BIBLIOTHEQUE

A. Terlizzi rappelle aux élus que la bibliothèque est gérée par des bénévoles. Cette équipe de fidèles s'occupe activement du renouvellement des ouvrages et de la tenue en général de cette bibliothèque. Elles sont aidées par la Bibliothèque Départementale du Lot lors des tournées du bibliobus ou pour certaines tâches particulières. Une de ces tâches concerne le désherbage, c'est-à-dire l'élimination des documents en mauvais état ou qui ne présentent plus d'intérêt. Pour cela, il propose de définir une politique de régulation des collections de la bibliothèque communale et d'en définir les critères et modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections de la bibliothèque municipale:

- mauvais état physique
- contenu manifestement obsolète (Les ouvrages éliminés et remplacés pour cette raison seront détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler.)
- nombre d'exemplaires trop important par rapport aux besoins, en bon état physique et au contenu non périmé (les ouvrages éliminés pour cette raison seront proposés à des associations humanitaires qui pourraient en avoir besoin, ou, à défaut, détruits et si possible, valorisés comme papier à recycler.)

Il propose de charger Mme Josette CHIOTTI, responsable de la bibliothèque, de procéder à la mise en oeuvre de la politique de régulation des collections telle que définie ci-dessus et de veiller à la conservation des listes (papier ou informatique) des documents éliminés par la bibliothèque.

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, :

- acceptent les propositions telles qu'exposées ci-dessus,
- autorisent le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

VOIRIE DES MALAUDES

A. Terlizzi quitte la séance.

D. Lagarrigue présente aux élus le devis définitif concernant la création de la voirie des Malaudes telle qu'elle a délimitée lors de la 3ème modification du PLU (extension de la zone constructible). Le devis établi par l'entreprise C'BTP d'Alvignac est d'un montant HT de 9 673 €. La terre végétale retirée sur

cette voie sera récupérée et stockée par la commune.

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, :

- acceptent le devis de l'entreprise C'BTP pour un montant HT de 9 673 €,
- autorisent Daniel Lagarrigue, Adjoint, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

FONDS DE SECURISATION DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

A. Terlizzi rappelle aux élus que la mairie avait déposé en préfecture à la fin de l'année 2016 une demande de subvention pour aider à financer des travaux de sécurisation des bâtiments scolaires (portails électriques, vidéophones ...). La commune a obtenu une subvention de 1 250 € par arrêté du 13 octobre 2017 notifié le 9 janvier 2018.

D. Lagarrigue recontactera les artisans pour établir le programme des travaux à réaliser.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

A. Terlizzi donne lecture aux élus d'une lettre transmise par le Lycée Jean Lurçat de St Céré sollicitant l'attribution d'une subvention destinée à diminuer le coût d'un voyage à la montagne pour 36 élèves. Pour ce séjour "ski et découverte de la montagne" dans les Pyrénées, le montant de la participation des familles s'élève à 218.32 € par élève. Une famille d'Alvignac est concernée par ce voyage. Il demande aux élus de se prononcer sur l'attribution éventuelle d'une subvention.

Les élus, après en avoir délibéré, et par 7 voix contre et deux abstentions, donnent un avis défavorable à l'attribution d'une subvention pour ce voyage considérant que la subvention accordée ne constituerait pas une aide directe à la famille d'Alvignac pour diminuer le montant de leur participation.

PROJET DE JUMELAGE

A. Terlizzi informe les élus de l'invitation d'une personne originaire de la région et vivant en Italie, à envisager un jumelage avec une ville d'Italie, Montecchio. Cette petite ville de 1 750 habitants est située à mi-chemin entre Rome et Florence dans la province d'Ombrie. Ce jumelage serait destiné à favoriser les échanges culturels et touristiques entre les deux communes.

Il invite les élus à réfléchir à cette proposition afin de prendre une décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

- A. Terlizzi informe les élus que le copieur installé à la Mairie ne permet pas une bonne gestion des couleurs et le bulletin annuel a de nouveau mis en évidence la mauvaise qualité des impressions. Il présente aux élus une nouvelle proposition pour un copieur nouvelle génération qui permettra d'avoir une belle qualité pour les photos couleur.

Le loyer mensuel serait de 137€ HT et le prix copie de 0.005€ HT pour les copies N&B et 0.06€ HT pour les copies couleurs.

Les élus donnent un avis favorable pour le changement du copieur aux conditions énoncées ci-dessus, mais souhaitent d'abord vérifier la qualité des copies.

- Le Maire informe les élus de la réception d'un avis du service juridique de la Chambre d'Agriculture qui confirme que le bâtiment de Bel Air conserve sa vocation agricole et que rien ne s'oppose à son aménagement pour l'installation d'un élevage d'agneaux. Il donne lecture des courriers qui ont été adressés en ce sens à l'agriculteur et aux riverains.
- Les résultats du casino sont en hausse légère.
- I. Livi fait part de la demande d'organisation d'une brocante de professionnels pour une journée entre le 14 juillet et le 15 août. Il y aurait une trentaine de stands et pourrait être installée au Samayou ou sur le site de la Source Thermale. O. Faure contactera le demandeur.
- A. Terlizzi rappelle aux élus qu'il convient maintenant de se positionner définitivement sur la problématique de l'installation de compteurs Linky sur la Commune. Il a reçu plusieurs courriers d'habitants qui souhaitent s'opposer à la mise en place de ces compteurs chez eux. Il demande à JM. Cancès de prendre en charge ce dossier.
- L'Assemblée Générale des Aînés aura lieu le 27 janvier au foyer rural.
- O. Faure signale que l'Assemblée Générale du Comité des Fêtes aura lieu le 9 février 2018 à 20h 30 au foyer rural. Il rappelle que cette jeune équipe aura besoin de bénévoles pour organiser la fête votive.
- I. Cépède-Lascoste rappelle les réunions prévues pour le groupe de travail commune nouvelle. Une première réunion aura lieu le 1er février et sera consacrée aux finances. La deuxième, prévue le 8 février, accueillera les représentants de la commune nouvelle de Sousceyrac-en-Quercy et ceux de Sarrazac et Cressensac qui travaillent actuellement sur leur fusion.
- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 22 février.

Fin de séance à 22h 40.

ALFRED MATHIEU TERLIZZI	DANIEL LAGARRIGUE	ISABELLE CÉPÈDE- LASCOSTE	PHILIPPE KERNINON	OLIVIER FAURE
KARL CAMPDORAS-RAGON	JEAN-LUC LAMBERT	SÉVERINE MARTIGNAC	ISABELLE LIVI	ANNE GIETHLEN
EDWIGE LAVAL	ÉDITH BRANCHE	JEAN-MICHEL CANCÈS	ANAËL MARTIN	ALEXA OSMONT